

COMMUNE DE LA BRILLAZ - ASSEMBLÉE COMMUNALE

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du 07.09.2011 - N°: 9 / 2011

Présidence	Beatrix Guillet
Secrétaire	Bernadette Frossard
Lieu	Salle polyvalente
Début de la séance	20:00
Fin de la séance	22:25

Scrutateurs: M. Gilles Aubonney, Lentigny
M. José Codourey, Lovens

Présences: 49 citoyennes et citoyens

Excusés: Mme Cabrera Aiello Nathalie, Klaus Pineiro Alvarez Sandra, Mettraux Sandrine et Yerly Nathalie, MM. Currat Stéphane, Despont Constant, Monneron Laurent, Morel Bertrand et Ruffieux Benjamin

Invités : M. Monney Frédéric, bureau RWB
M. Ackermann Thierry, ingénieur-conseil communal
Mme Vollichard Isabelle

L'Assemblée communale a été légalement convoquée par une insertion dans la Feuille officielle No. 33 du 19 août 2011, un affichage aux piliers publics et une circulaire tous-ménages insérée dans l'Information communale. L'art. 12 de la LCo est donc respecté. L'Assemblée communale est présidée par la syndique. Aucun participant n'ayant de remarque à formuler sur le mode de convocation, la présidente déclare que l'Assemblée communale peut délibérer valablement.

La présidente salue les citoyennes et les citoyens et les remercie de leur participation. Elle demande si des citoyens ou de citoyennes ont des remarques à formuler par rapport à l'ordre du jour. La parole n'est pas demandée.

9.1. Ordre du jour

1. Promotion des nouveaux citoyens

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011

(ne sera pas lu ; il est inséré dans l'Information communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3. Budget des investissements 2011 – 3^{ème} complément (disponible à l'administration communale et sur le site www.labrillaz.ch)

3.1 Porte d'entrée d'Onnens

3.1.1 Rapport de la commission financière

3.1.2 Vote du crédit y relatif

3.2 Route de l'Ecole à Onnens : aménagement

3.2.1 Rapport de la commission financière

3.2.2 Vote du crédit y relatif

3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny : aménagement

3.3.1 Rapport de la commission financière

3.3.2 Vote du crédit y relatif

3.4 Puits de Lentigny : introduction électrique

3.4.1 Rapport de la commission financière

3.4.2 Vote du crédit y relatif

3.5 Déchetterie : crédit d'étude de variantes

3.5.1 Rapport de la commission financière

3.5.2 Vote du crédit y relatif

4. Divers

9.2. Point 1 - Promotion des nouveaux citoyens

La présidente salue **Mmes Lara Baudois, Elodie Grandgirard et Adeline Rossier**, nouvelles citoyennes, et les remercie de leur présence et de leur intérêt pour les affaires communales. Elles sont accueillies par de chaleureux applaudissements et reçoivent un exemplaire de la brochure " Institutions politiques suisses ".

9.3. Point 2 - Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale du 8 juin 2011

La parole n'est pas demandée.

L'Assemblée communale approuve le procès-verbal à l'unanimité.

9.4. Point 3 - Budget des investissements 2011 – 3ème complément

9.4.1. Point 3.1 - Porte d'entrée d'Onnens

La présidente explique qu'il s'agit de la dernière phase de l'assainissement de la traversée du secteur d'Onnens. L'investissement prévu a pour buts la rénovation du revêtement d'une partie de la route, la sécurisation du carrefour par la création d'un giratoire, la pose d'un tronçon de collecteur prévu dans le PGEE et le remplacement de la conduite d'eau potable. Elle donne la parole à M. Frédéric Monney, du bureau RWB, pour la présentation du projet d'investissement.

M. Frédéric Monney explique que le revêtement de ce tronçon de route est dégradé et qu'il est important d'intervenir avant que l'état ne se péjore et n'entraîne des frais plus importants. La sécurité de ce carrefour n'étant pas optimale et il serait judicieux de profiter de l'améliorer. Deux solutions ont été étudiées, soit la simple réfection du bitume (sécurité pas améliorée) et la création d'un mini-giratoire. Cette dernière solution n'implique aucune emprise de terrain. Le mini-giratoire présente l'avantage d'obliger les véhicules à réduire leur vitesse. Il a été prévu afin de permettre le passage de gros véhicules ou du chasse-neige (îlots de séparation directionnels franchissables, trottoirs franchissables le long de la route " En Salley " et de celle des " Moilles "). **M. Frédéric Monney** explique qu'il est également prévu que les voitures qui débouchent de la route de " La Fin-d'Avau " sur celle des " Moilles " ne puissent plus tourner en direction de Neyruz mais qu'elles doivent emprunter le mini-giratoire; ce qui résoudrait le problème de non-visibilité à cet endroit. Le projet prévoit également d'agrémenter ce carrefour, qui est quand même une des portes d'entrée dans la commune, par la pose de végétaux. De plus, le projet comporte la mise en place d'un collecteur d'eau claire jusqu'à l'arrière de la laiterie en vue de l'approvisionnement d'un futur quartier. **M. Frédéric Monney** précise encore deux éléments, à savoir que la différence du coût entre les deux variantes est infime et que le premier avis du service des Ponts et Chaussées pour la version " mini-giratoire " est favorable. M. Monney a expliqué les différents éléments, présentation à l'appui.

M. Samuel Brönnimann relève le problème qui existe pour sortir ou accéder à la route " En Salley "; pour en sortir, la visibilité est mauvaise et pour y accéder, il est nécessaire de se déporter sur la gauche. **M. Frédéric Monney** rappelle que le rôle du mini-giratoire est de réduire la vitesse; les véhicules n'arriveront donc plus à vive allure au débouché de la route " En Salley ". **M. Romual Mesot** demande s'il est possible de déplacer l'entrée de la route " En Salley " ou d'élargir la route et de créer un passage pour les piétons. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'est pas prévu de modifier la hauteur ou la largeur de l'embranchement; il précise qu'en l'état, le dossier n'est qu'un avant-projet. **La présidente** informe que le conseil communal avait déjà étudié la question du déplacement de cet embranchement mais que le coût avait été estimé trop élevé par rapport à la faible fréquentation de ce tronçon de route. Elle précise qu'il est tout à fait possible de réaliser des mesures de trafic et, si possible, d'inclure cette variante dans le projet. **M. Frédéric Monney** souligne qu'inclure un tel élément modifie le projet de manière considérable et du même coup, engendre des coûts plus importants (route neuve). **M. Dominique Baudois** insiste sur le problème de la très mauvaise visibilité au débouché de la route " En Salley " pour les véhicules qui partent sur Rosé et il estime que les priorités ne sont pas claires. **M. Frédéric Monney** déclare que sitôt que l'avant-projet sera passé en projet, il sera transmis au service des Ponts et Chaussées qui traitera le dossier et qui définira si les directives, en matière de sécurité routière notamment, sont respectées. **M. Eric Fasel** est d'avis qu'obliger les voitures à contourner le mini-giratoire avant de repartir vers Rosé pourrait être une solution; avis que rejoint M. Frédéric Monney. **M. Yvan Oberson** demande si le carrefour sera renommé et si une compensation écologique est prévue. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'y aura pas de nom attribué au carrefour et que l'arbre qui s'y trouve actuellement sera remplacé par la plantation d'un autre arbre ailleurs sur le territoire communal. **M. Samuel Brönnimann** informe que lors de la livraison du lait, les agriculteurs obstruent la route devant la laiterie car il n'y a pas d'autres possibilités de se parquer. **M. Frédéric Monney** répond que cette problématique ne concerne pas la réhabilitation du carrefour. **M. Samuel Brönnimann** précise que les véhicules qui viennent de la " route de l'église " pour se diriger vers celle des " Moilles " ne ralentissent pas et y arrivent à assez vive allure. **M. Frédéric Monney** rappelle que justement le mini-giratoire incitera les voitures à ralentir mais il précise qu'aucune mesure ne peut contraindre les conducteurs à ralentir s'ils ne le veulent pas.

Le coût de l'aménagement routier de la porte d'entrée d'Onnens s'élève à CHF 466'760.45. Le financement du montant de ce montant est prévu par un

emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront financés par la trésorerie communale.

Le coût de l'aménagement d'un collecteur s'élève à CHF 123'156.50. Le financement de ce montant est prévu par un emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront prélevés sur la réserve constituée par la nouvelle taxe de base.

Le coût du remplacement d'une conduite eau potable s'élève à CHF 31'836.15. Le financement du montant est prévu par un emprunt. Les frais financiers (amortissement et intérêts) seront prélevés sur les taxes annuelles encaissées.

3.1.1 Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly, président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

Préambule

La Commission financière, nouvellement constituée, s'est réunie à 4 reprises dans le but d'honorer le mandat qui lui a été confié pour la présente législature. Une séance commune avec une délégation du Conseil communal a eu lieu le 24 août dernier sur le sujet. La Commission a obtenu tous les renseignements qu'elle a demandés et reçu des réponses à chacune des questions posées.

La Commission financière remercie le Conseil communal pour sa collaboration et pour son ouverture dans le cadre des différents échanges qui ont eu lieu.

Appréciations générales

Notre commune a décidé ces derniers mois de réaliser d'importants investissements. Il s'agit en particulier de la nouvelle école de Lentigny, devisée à près de 4,5 millions de francs et de nouveaux tronçons de collecteurs d'eaux usées, devisés à environ 900'000.- francs. Aujourd'hui, le Conseil communal propose la réalisation de nouveaux investissements, pour un peu plus de 800'000.- francs.

La réussite des projets d'investissement nécessite un suivi intense et régulier de la part du maître d'oeuvre, afin d'assurer le respect des crédits votés et de garantir la bonne facture des ouvrages réalisés. Or un tel suivi exige beaucoup de temps et d'énergie, en particulier lorsque la réalisation des divers projets s'effectue simultanément.

Dans le cadre des discussions que la Commission financière a eues avec le Conseil communal, ce dernier s'est déclaré tout-à-fait conscient du volume exceptionnellement élevé des investissements en cours et prévus. Il estime être en mesure de garantir un suivi adéquat (à la fois technique et financier) de chacun des objets en question.

Projets d'investissement

La Commission financière a pris connaissance du complément au budget d'investissement soumis à l'Assemblée communale. Elle a examiné les différents projets sur la base des informations que lui a remises le Conseil communal. Sur ces bases, elle émet les préavis suivants :

3.1 Porte d'entrée d'Onnens

Les travaux prévus comprennent la réfection de la chaussée sur une distance d'environ 600m, le réaménagement du carrefour d'entrée du village par la création d'un giratoire

ainsi que l'aménagement de deux chemins piétonniers. Selon les indications reçues, l'état actuel de la chaussée est mauvais et nécessite une intervention. Ces travaux permettront en outre d'améliorer la sécurité à ce carrefour.

Le financement de cet investissement de CHF 467'000.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 18'680.- et les intérêts de 3 % à CHF 14'010.-. Les frais annuels se montent à CHF 32'690.-. La capacité actuelle de financement de la commune permet de supporter cette charge.

Il apparaît en outre logique de procéder à des travaux d'aménagement d'un tronçon de collecteur et de remplacer une conduite d'eau dans le secteur concerné en même temps que ceux de la réfection de la route. Cela permet une rationalisation évidente des coûts de ces travaux.

Le financement de l'aménagement d'un collecteur d'un montant de CHF 123'000.- est prévu par un emprunt. L'amortissement de 4 % s'élève à CHF 4'920.- et les intérêts de 3% à CHF 3'690.-. Les frais financiers annuels sont de CHF 8'610.-.

Le financement du remplacement d'une conduite d'eau potable d'un montant de CHF 32'000.- est également prévu par un emprunt. Les frais financiers annuels sont de CHF 2'240.- (amortissement 4 % soit CHF 1'280.00 et intérêts de 3 % soit CHF 960.-). Sur la base des informations qu'elle a reçues et avec ces considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter.

3.1.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter les trois investissements proposés ci-dessus, soit pour un montant total de CHF 622'000.-.

L'Assemblée communale accepte à 47 oui et 2 abstentions.

Si le projet devait inclure une variante d'aménagement pour le carrefour " En Salley " - " route de l'Eglise ", le conseil communal prendra contact avec les habitants de la route " En Salley ".

9.4.2. Point 3.2 - Route de l'Ecole à Onnens

La présidente explique que les objectifs de cet aménagement sont :

- de sécuriser le tronçon et la sortie de l'école
- de prolonger le trottoir
- de régler de manière provisoire la traversée de la route

Lorsque le texte de l'Information communale a été élaboré, le conseil communal était encore dans l'attente d'un premier avis et d'une vision locale avec les représentants du canton. Cette vision locale a eu lieu entre-temps et le projet doit être adapté en vue d'une mise en sens unique du chemin " Court-Chemin " et de divers travaux de marquage. Elle donne la parole à M. Frédéric Monney pour une présentation. **M. Frédéric Monney** explique que l'idée est de prolonger le trottoir existant d'environ 20 mètres et de créer un nouveau passage à piétons, de sécuriser le chemin piétonnier (pose de traficbloks) situé de l'autre côté de la route et de marquer le carrefour près de l'habitation de M. Hubert Aegerter. **Mme Jacqueline Favre** constate qu'il est prévu de

supprimer le passage à piétons actuel et elle signale qu'il est utile et utilisé. **La présidente et M. Monney** répondent qu'il ne sera probablement pas supprimé mais cet élément doit encore être clarifié avec le canton. **Mme Nathalie Cameroni** demande ce que sont des traficblochs. **M. Frédéric Monney** répond que ce sont des éléments jaunes et noirs rattachés ensemble et qui forment une sorte de serpent, d'une hauteur environ égale à un trottoir. **Mme Malika Steffen** demande pourquoi ne pas prévoir ces traficblochs sur une plus grande longueur de route. **M. Frédéric Monney** informe que ce qui est prévu est suffisant pour garantir la sécurité; il précise que les statistiques démontrent que les risques d'accidents sont plus nombreux sur les traversées que sur les chemins piétonniers. **M. Marcel Lauper** relève le bien-fondé d'installer un sens unique sur le chemin du " Court-Chemin " mais qu'il ne résout pas le problème de la très mauvaise visibilité à la sortie de ce chemin sur la route du " Bret ". **La présidente** répond que la mise en conformité de la haie vive sera demandée au propriétaire. **Mme Malika Steffen** demande si, à terme, un trottoir est prévu le long du quartier du " Bret " et si oui, dans quel délai. **La présidente** informe qu'il figure sur le plan d'aménagement local (plan directeur des circulations) et qu'il est en priorité 1 dans la planification financière. **Mme Jacqueline Favre** demande si les lignes jaunes vont être enlevées. **M. Frédéric Monney** répond qu'il n'est pas possible de garder le marquage actuel dans le cadre du nouveau projet. **La présidente** précise qu'à court terme, la zone devrait être une zone 30 km.

Le coût de l'aménagement de la route de l'école d'Onnens s'élève à CHF 18'973.-. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes.

3.2.1 Rapport de la commission financière

M. Claude Mettraux, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

3.2 Route de l'Ecole à Onnens

" Nous relevons d'abord que l'essentiel de la dépense proposée concerne le prolongement du trottoir existant.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif. "

3.2.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 18'973.-.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.3. Point - 3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny

La présidente explique que les objectifs de cet aménagement sont les suivants :

- de sécuriser les points sensibles des traversées des routes pour les piétons en particulier les écoliers

- d'aménager un passage à piétons (Route des Fruitières) et de refaire la chaussée
- d'améliorer l'arrêt de bus

Elle donne la parole à M. Frédéric Monney pour une présentation. **M. Frédéric Monney** informe que le passage à piétons actuel n'est pas conforme. Il s'agit de créer un arrêt de bus avec un îlot d'attente afin de sécuriser les piétons. L'emprise de terrain nécessaire ne concerne qu'une parcelle; le propriétaire a déjà donné son approbation. L'assainissement de l'extrémité de la route de " Fruitières " est compris dans le projet. **La présidente** explique que le projet présenté ne répond pas forcément aux critères émis par le canton et qu'il devra peut-être subir des modifications; en effet, normalement, un passage à piétons ne doit pas se trouver sur un arrêt de bus. Cependant, un tel projet a déjà été réalisé dans le canton. Selon M. Frédéric Monney, cette solution est celle qui convient le mieux sur ce tronçon de route. **Mme Nathalie Cameroni** demande pourquoi ne pas déplacer le passage à piétons. **M. Frédéric Monney** répond que cela nécessite une plus grande emprise de terrain et engendre des coûts plus importants. **M. Claude Gendre** demande si le conseil communal a obtenu un accord du propriétaire concernant l'emprise de terrain sur la route des " Fruitières". **La présidente** répond que le conseil communal ne dispose pas d'un accord formel mais qu'il y a de très bonnes chances qu'il puisse l'obtenir. En l'état, le conseil communal ne veut pas acquérir du terrain étant donné que la route est en mauvais état. **M. Christophe Roulin** demande si le présent projet est lié à l'exploitation de l'école; son souci serait alors que si le projet n'aboutit pas, la sécurité des enfants ne soit pas garantie pour les enfants qui se rendront à la nouvelle école. **La présidente** estime qu'il n'y a pas de raison que cela n'aboutisse pas car le conseil communal a un accord tacite confirmé et que lors de l'entrée en fonction de l'école, un passage sécurisé devrait avoir été étudié (obligation cantonale); en cas de force majeure, il reste la solution de l'expropriation car l'utilité publique est avérée.

Le coût total de l'aménagement du carrefour de la nouvelle école de Lentigny s'élève à CHF 124'831.80. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes.

3.3.1 Rapport de la commission financière

M. Laurent Yerly donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.3 Carrefour de la nouvelle école de Lentigny

Ces travaux sont directement liés à la construction de la nouvelle école à Lentigny. Idéalement, ils auraient dû être inclus dans les coûts totaux directs et indirects relatifs à la construction de cette nouvelle école.

Pour cet objet également, l'aspect sécuritaire est un élément important. Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve des routes. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepte."

3.3.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 124'831.80

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.4. Point - 3.4 Puits de Lentigny Introduction électrique

La présidente fait référence aux explications fournies dans l'Information communale. Elle précise qu'il s'agit de travaux de mise en conformité.

Le coût de ces travaux s'élève à CHF 24'295.-. Le financement de ce montant est prévu par la trésorerie de la commune et sera amorti par prélèvement sur le compte "Autres réserves". La parole n'est pas demandée.

3.4.1 Rapport de la commission financière

M. Oberson Bernard, membre de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.4 Puits de Lentigny : introduction électrique

Il s'agit de travaux nécessaires d'adaptation aux normes actuelles.

Le financement est prévu par la trésorerie de la commune et l'investissement sera amorti par prélèvement sur la réserve. Il n'y a donc aucun frais financier à tenir compte pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et selon ses considérations, la Commission financière donne un préavis positif pour cet investissement et invite l'assemblée à l'accepter ."

3.4.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 24'295.-.

L'Assemblée communale accepte à l'unanimité.

9.4.5. Point 3.5 - Déchetterie Crédit d'étude de variantes

M. Olivier Mettraux, conseiller communal, informe que l'actuelle déchetterie ne respecte pas les normes cantonales et que le coût de sa mise en conformité est évalué entre CHF 140'000.- et 150'000.- TTC. Il explique que le but du crédit d'étude est de définir des variantes pour l'implantation d'une nouvelle déchetterie en tenant compte des aspects liés au plan d'aménagement local, à l'aménagement des chemins d'accès et des emprises de terrain nécessaires, à l'évacuation des eaux de surface et à l'évolution démographique des villages. Il présente les différents emplacements potentiels.

M. Dominique Baudois demande si la nouvelle déchetterie remplacera les deux actuelles. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il s'agit avant tout de faire une déchetterie

adaptée aux besoins et répondant aux normes en vigueur. **M. Henri Brasey** demande si, précisément, le but est d'en garder qu'une seule à terme. **M. Olivier Mettraux** déclare qu'il n'en est pas question actuellement. **M. Antoine Ruppen** s'étonne que la zone située à côté de l'école est présentée comme une zone d'intérêt général alors qu'il s'agit en réalité d'une zone constructible. **M. Olivier Mettraux** prend bonne note de la remarque; cet élément sera clarifié. **M. Christophe Roulin** demande s'il est prévu d'agrandir la station d'épuration de Lentigny. **M. Claude Marro**, conseiller communal, informe qu'à terme, soit elle sera transformée en une station de pompage, soit elle disparaîtra. **M. Samuel Brönnimman** craint qu'opter pour un nouvel emplacement ne soulève une vague d'oppositions de la part du voisinage, il estime alors qu'il serait préférable de développer l'actuelle déchetterie. **M. Olivier Mettraux** répond qu'il serait dès lors nécessaire de réaliser une étude d'agrandissement. **La présidente** est d'avis qu'il y a moyen d'aménager la déchetterie de sorte à ce qu'elle s'intègre. **M. Frédéric Monney** rappelle que le but du crédit d'étude est de définir la variante idéale en prévision du futur; l'investissement fait pour ce crédit d'étude ira en déduction des frais d'honoraires du projet s'il est réalisé.

Le coût de cet étude de variantes s'élève à CHF 22'860.- TTC. Le financement est prévu par la trésorerie communale et sera amorti par prélèvement sur le compte "Autres réserves" (et non comme indiqué dans l'information communale par la réserve obligatoire des déchets).

M. Laurent Yerly précise que, comme l'objet ne présente pas une plus-value à court terme pour les usagers, un prélèvement sur la réserve obligatoire des déchets n'est effectivement pas autorisé.

3.5.1 Rapport de la commission financière

M. Alexandre Missègue, vice-président de la commission financière, donne lecture du rapport de la commission financière.

" 3.5 Déchetterie : Crédit d'étude de variantes

Ce crédit d'étude de variantes concerne la déchetterie de Lentigny. Sur la base des informations reçues, les travaux nécessaires pour la mise en conformité du site actuel selon les exigences du Sen ainsi que l'amélioration des voies d'accès depuis la route du Sécheron sont estimés entre CHF 122'000.- et CHF 142'000.-.

Le crédit d'étude représente environ le 17% des coûts estimatifs pour une mise en conformité. Nous relevons également qu'une relocalisation de la déchetterie pourrait s'avérer difficile en tenant notamment compte des nuisances supportées par le voisinage. Selon le plan financier actuel, les coûts estimés pour une nouvelle déchetterie sont de l'ordre de CHF 400'000.-.

Compte tenu des coûts susmentionnés, la Commission financière suggère que l'étude prévue développe également une variante consistant à maintenir et à adapter le site actuel. Dans ce sens, l'étude demandée par le Conseil communal exposerait ainsi des alternatives, sur lesquelles des décisions pourront ensuite être prises.

Le montant de ce crédit d'étude est de CHF 22'860.- et sera financé par la trésorerie de la commune. L'investissement sera amorti par prélèvement sur des réserves. Il n'y a donc pas lieu de tenir compte de frais financiers pour les années futures.

Sur la base des informations reçues et avec les considérations ci-dessus, la Commission financière donne un préavis positif pour ce crédit d'étude et invite l'assemblée à l'accepter".

La présidente informe que le conseil communal a pris bonne note de la suggestion de la commission financière, à savoir intégrer également dans l'étude une variante consistant à maintenir et à adapter le site actuel et qu'elle confirme que l'étude prendra en compte cette variante.

3.5.2 Vote du crédit y relatif

L'Assemblée communale est invitée à accepter l'investissement de CHF 22'860.- TTC.

L'Assemblée communale accepte à 46 oui, 1 non et 2 abstentions.

9.5. Point 4 - Divers

La présidente revient sur la question posée par M. Christophe Guillaume lors de la dernière assemblée communale concernant la teneur du mandat que le conseil communal aurait donné à Mme Isabelle Vollichard pour la récolte de signatures dans le cadre du projet de création d'une allée de chênes le long de la route " En Bumin " à Lentigny. Elle explique que le conseil communal a effectivement accepté que Mme Vollichard procède aux démarches afin de développer le projet mais qu'à aucun moment, elle ne l'a mandatée pour le projet ni pour récolter des signatures; Mme Vollichard a procédé à cette récolte de sa propre initiative. **La présidente** précise que le conseil communal a pris connaissance du projet et il doit encore se prononcer sur la suite qu'il y donnera.

Concernant les raccordements nécessaires pour obtenir Bluewin TV de Swisscom, **M. Pasqual Auer** annonce que, selon les informations reçues de Swisscom, les secteurs de Lentigny et d'Onnens seront raccordés gratuitement au réseau VDSL durant le 2^{ème} trimestre 2012. Concernant le secteur de Lovens, Swisscom estime qu'actuellement, la rentabilité n'est pas suffisante car le nombre de ménages raccordables est trop faible. Swisscom accepte de raccorder le secteur de Lovens que si la commune participe financièrement. En l'état, le conseil communal n'a pas encore pris de décision. D'ici mai 2012, il proposera une participation financière pour ce raccordement à l'Assemblée communale, cependant, en l'état, il ne peut rien promettre de plus. **M. Alexandre Missègue** estime que l'investissement devra être présenté comme un investissement pour la commune de La Brillaz et non pas pour le village de Lovens. **La présidente** partage tout à fait cet avis et elle en tiendra compte pour l'intitulé de l'investissement mais elle rappelle que Swisscom, qui parle en termes de rentabilité, prend en compte les 3 villages séparément. **M. Bernard Oberson** estime que le conseil communal ne doit pas entrer en matière pour un raccordement partiel de la commune mais demander à Swisscom d'équiper toute la commune. **M. Alexandre Missègue** rappelle que dans un premier temps, Swisscom acceptait d'équiper gratuitement le secteur d'Onnens uniquement et qu'aujourd'hui, il accepte d'équiper Lentigny gratuitement aussi.

M. Pasqual Auer informe que le service des transports et de l'énergie met sur pied une information « rénovation et investir judicieusement et avec quel financement » qui aura lieu le 14 septembre 2011 à 19h00 à la salle de réunion 1 et 2 du bâtiment administratif de Lentigny.

M. Bernard Oberson souhaite des informations concernant le retard des travaux relatifs à la construction de la nouvelle école à Lentigny (incidence sur les coûts, l'école sera fonctionnelle à temps?). **M. Pasqual Auer** répond qu'il n'y a pas de retard. **M. Bernard Oberson** rappelle qu'il avait été prévu que les travaux débutent au début du mois de juillet 2011. **M. Pasqual Auer** explique qu'il a fallu attendre la délivrance du permis de

construire mais que le planning est respecté; l'ouverture prévue de l'école n'est pas remise en cause. **Mme Malika Steffen** demande ce qu'il en est de la sécurisation de la ferme de la famille Hayoz à Onnens. **La présidente** répond qu'un projet de sécurisation du tronçon avait été prévu mais que le conseil communal n'a pas pu trouver d'accord acceptable avec les propriétaires du fonds concerné, ce qui n'a pas permis au projet d'aboutir. Le conseil communal est pleinement conscient du problème et il va entreprendre au plus vite les mesures nécessaires. **M. Marcel Lauper** demande si le conseil communal a déjà entrepris des démarches concernant l'insonorisation de la salle Mora. **La présidente** répond négativement; le conseil communal s'en occupera prochainement. Maintenant que le chantier de la nouvelle école a débuté, **M. Claude Gendre** demande si le conseil communal fournit aux locataires de la salle polyvalente des explications concernant le parcage. **M. Pasqual Auer** répond qu'il prend bonne note de la remarque et que le conseil communal fera en sorte que les informations adéquates soient fournies.

La présidente remercie l'Assemblée et lève la séance.

La Présidente

La Secrétaire

Beatrix Guillet

Bernadette Frossard